
FORMATION LÉGALE Santé Sécurité & Conditions de Travail

Le cabinet ARETE est agréé en tant qu'organisme de formation pour les membres du CSE et de la commission SSCT, sous l'acte n°IDF-2018-05-17-002.

D'après les dispositions de l'article L235-18 du Code du travail, la formation SSCT bénéficie à l'ensemble des membres du CSE, titulaires et suppléants.

Cette formation légale est financée par l'employeur et, comme par le passé, elle est de trois jours pour les entreprises de moins de 300 salariés et de cinq jours pour celles de plus de 300 salariés.
La formation de cinq jours pourra être dispensée en deux temps, trois jours puis deux.

Formation aux prérogatives Santé Sécurité & Conditions de Travail - 3 et 5 jours

Public : membres du CSE et de la commission SSCT, voire des Représentants de Proximité (si négocié)

- Identifier le rôle et les prérogatives des représentants du personnel
- Repérer la diversité des différentes missions SSCT
- Partager leur analyse et défendre leur point de vue
- Appréhender les notions de santé, sécurité au travail : le danger, l'exposition, le risque professionnel
- Inscrire l'action des membres du CSE dans une démarche globale, de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail
- Acquérir les méthodes et outils d'intervention propres aux membres du CSE.

NÉGOCIATION ET APPUI AU DIALOGUE SOCIAL

Préparer la mise en place du CSE - 2 jours

Un jour de travail préparatoire sera effectué pour échanger avec les équipes et effectuer un diagnostic des moyens et fonctionnements existants.

Public : représentants du personnel

- Partager les éléments de diagnostic et dresser un bilan sur les réussites et limites actuelles
- Présenter les moyens réglementaires auxquels peuvent prétendre les représentants du personnel
- Identifier les principaux changements introduits par les ordonnances
- Négocier un accord de fonctionnement et des moyens associés

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL & PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Négocier la transition numérique - 1 jour

Public : représentants du personnel

- Identifier les enjeux & impacts sur les conditions de travail de la digitalisation (géolocalisation, vidéosurveillance, droit à la déconnexion, réseaux sociaux, intelligence artificielle...)

CATALOGUE DE FORMATIONS 2020

- Définir des moyens pour encadrer ces nouvelles pratiques et minimiser les facteurs de risque pour la santé des salariés

Évaluer les risques professionnels et mettre en œuvre une démarche de prévention - 3 jours

Public : préventeurs internes (*représentants du personnel, managers, responsables RH, salariés désignés compétents en santé et sécurité*)

- Partager un langage commun en matière de prévention
- Repérer les principaux risques dans son entreprise et acquérir des principes méthodologiques
- Mettre à jour le document unique et structurer un plan de prévention

Jouer son rôle de prévention des RPS : méthodes et outils pour l'action - 2 jours

Public : préventeurs internes (*représentants du personnel, managers, responsables RH, responsables santé et sécurité, salariés désignés compétents en santé et sécurité*).

- Comprendre les liens entre santé, travail et organisation
- Identifier les situations à risque et savoir réagir face à une situation de souffrance
- Gérer les situations de crise et mettre en place les actions adéquates
- Tendre vers une organisation du travail vecteur de santé

ERGONOMIE & AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL

Déménagement et aménagement des espaces de travail - 2 jours

Public : **représentants du personnel ou fonctions RH**

- Comprendre les enjeux « conditions de travail et santé, sécurité » d'un projet de ce type
- Savoir analyser ou mettre en place un dossier de consultation et identifier les facteurs de risque
- Jouer son rôle de conseil-prévention et être force de proposition

Analyse d'une situation de travail - 2 jours

Public : **préventeurs internes** (*représentants du personnel, managers, responsables RH, salariés désignés compétents en santé et sécurité*)

- Savoir observer une situation de travail et analyser les facteurs de risques (physiques, psychosociaux, etc.)
- Expérimenter des outils & méthodes d'analyse de l'activité
- Identifier des axes de prévention, enrichir le DUERP & le plan d'action (PAPRIACT)

INFORMATIONS PRATIQUES

Nos formations inter-entreprises sont réalisées dans nos locaux au : 3-5, rue de Metz, 75 010 PARIS. Chaque formation comprend au minimum 4 stagiaires et au maximum 12. Un tarif par participant est appliqué.

Nous intervenons également sur site à la demande dès lors que le seuil minimum de participants est atteint. Dans ce cas, nous appliquons un forfait journalier.

Pour plus d'informations, contactez-nous au : 01 40 22 12 12 ou par mail : contact@arete.fr